

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1035

25 avril 2008

### SOMMAIRE

Aberdeen Property Nordic Finance Norway S.à r.l. ....	49680	Luxembourg Financial Group Asset Management S.A. ....	49649
Acta Priv S.A. ....	49673	Luxscan Administration S.à r.l. ....	49651
After-Cobra S.A. ....	49679	LuxScan Technologies S.à r.l. ....	49651
Agribeaufort Sàrl ....	49649	Mantalis Holding S.A. ....	49679
Atramax Holding S.A. ....	49659	Marenostrum Holding S.A. ....	49674
Avenue Financial Services Ltd. ....	49666	Neptune Holding S.à r.l. ....	49655
BCSP V Lux Holdings S.à r.l. ....	49657	New Village Fund ....	49649
Beaubourg S.A. ....	49636	Night Investments 1 S.à r.l. ....	49636
Blackstone Healthcare Europe II S.à r.l. ....	49657	North Health Club S.à r.l. ....	49674
Bridinvest Holding S.A. ....	49634	Optique Steffen S.A. ....	49674
Bridinvest S.A. ....	49634	Optique Steffen S.A. ....	49669
Brigg Holding S. à r.l. ....	49637	PDC Lux II S.à r.l. ....	49642
Chester Luxembourg 3 S.A. ....	49637	Pharus Sicav ....	49646
CitCor Franconia Boizenburg III S.à r.l. ..	49640	Promo Sport 2000 S.A. ....	49648
CorpSol Partners Holding ....	49638	Provimentum III S.A. ....	49638
Crandall International S.A. ....	49648	Provimentum I S.A. ....	49644
Den Atelier S.à r.l. ....	49644	Russel International Resorts S.A. ....	49680
ENB Lux 1 S.à r.l. ....	49662	Sabrine II, S.à r.l. ....	49674
ENB Lux 2 S.à r.l. ....	49677	Shopping City Zagreb S.A. ....	49640
ENB Topco 1 S.à r.l. ....	49670	S.P.F. Carmina S.A. ....	49664
Escher Sport-a-Spillfest a.s.b.l. ....	49635	Sunap S.A. ....	49677
Gaia Corporation S.A. ....	49678	Tilou Participation S.A. ....	49680
GIP International S.A. ....	49672	T&T Consult S.A. ....	49678
GN Concept S.A. ....	49675	Unico Financial Services S.A. ....	49653
Hroetzel S.A. ....	49650	Vorsorge Luxemburg Lebensversicherung S.A. ....	49653
ID Technologies S.A. ....	49655	Watkins Invest S.A. ....	49677
Kapiolani Group S.A. ....	49646	Werfe S.A. ....	49650
Levanto Structured Energy (Lux) S.à r.l. ....	49648	Xamco Group S.A. ....	49645
Louis Delhaize Société de Réassurances S.A. ....	49667	Yves Steffen S.A. ....	49674
Lourmel Holding S.A.-SPF ....	49675	Yves Steffen S.A. ....	49669

**Bridinvest S.A., Société Anonyme Soparfi,  
(anc. Bridinvest Holding S.A.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 61.864.

L'an deux mille huit, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BRIDINVEST HOLDING S.A.", avec siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, constituée par acte notarié en date du 1<sup>er</sup> décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 132 du 3 mars 1998.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F), qui désigne comme secrétaire Monsieur Guy DECKER, employé privé, demeurant à Gosseldange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Madeline BOUCHER, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Changement de l'objet social de la société de «Holding 29» en «Soparfi».
2. Modification des articles 1<sup>er</sup> alinéa 1, 2 et 12 des statuts.
3. Démission d'un administrateur et nomination de deux nouveaux administrateurs.
4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'abandonner le statut fiscal de société holding.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup>, les articles 2 et 12 des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

**«Art. 1<sup>er</sup>. (premier alinéa).** Il existe une société anonyme sous la dénomination de «BRIDINVEST S.A.».

**«Art. 2.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.»

**«Art. 15.** Pour toutes les matières qui ne seront pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale prend acte de la démission de TMF CORPORATE SERVICES S.A. de sa fonction d'administrateur de la société et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société:

- Madame Xenia KOTOULA, administrateur de société, née à Athènes (Grèce) le 30 novembre 1972, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

- Monsieur Paul van Baarle, administrateur de société, né à Rotterdam (Pays-Bas) le 15 septembre 1958, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2008.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille euros (1.000.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. NEZAR, G. DECKER, M. BOUCHER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 mars 2008, LAC/ 2008/ 11667. — Reçu douze euros (EUR 12,-).

*Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008045496/220/75.

(080049905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

**Escher Sport-a-Spillfest a.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-4120 Esch-sur-Alzette, 18, rue Faubourg.

R.C.S. Luxembourg F 3.558.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 13 mars 2008*

Membres Présents:

Romain BURG, 4, rue d'Offenbach, L-4270 Esch/Alzette

Josy DILK 44, rue Léon Weirich, L-4348 Esch/Alzette

Norbert GRUBER, 51, rue du Fossé, L-4123 Esch/Alzette

Henri LALLEMANG, 30-32, bd. Kennedy, L-4170 Esch/Alzette

Maisy LALLEMANG, 30-32, bd. Kennedy, L-4170 Esch/Alzette

Norbert MERENZ, 35, rue L. Kauffmann, L-4405 Soleuvre

Roby PUTZ, 23, rue Jean Erpelding, L-4109 Esch/Alzette

John SCHLENTZ, 81, rue M. Rodange, L-4482 Soleuvre

Membres absents: Lucien BERALDIN, président, Excusé

Charles KOSTER, membre, Excusé

DISSOLUTION

Vu la décision de l'assemblée générale du 14.01.2008 de procéder à la cessation des activités de l'Asbl Escher Sport-a Spillfest;

Considérant que les membres ont été dûment convoqués le 03.03.2008;

Vu les statuts de l'Asbl Escher Sport- a Spillfest;

Les membres, réunis en assemblée générale extraordinaire, décident à l'unanimité:

- la dissolution de l'association «ESCHER SPORT- A SPILLFEST ASBL, association sans but lucratif»;

- de virer le solde définitif des biens actifs financiers au Bureau de Bienfaisance de la Ville d'Esch/Alzette, conformément aux statuts.

Pour extrait conforme  
John SCHLENTZ / Lucien BERALDIN  
Le secrétaire / Le président

Référence de publication: 2008046419/8835/33.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2008, réf. LSO-CP01575. - Reçu 166,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

---

**Night Investments 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 130.805.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés en date du 26 novembre 2007, que les personnes suivantes ont été nommées, Gérants de Catégorie A de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- CEP II Participations Sàrl SICAR, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B 96.017.

- CEP III Participations Sàrl SICAR, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B 127.711.

- Photon Sàrl, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B 121.536.

- M. Cumhuri Kusuoglu, né le 29 octobre 1972 à Ankara (Turquie), ayant pour adresse professionnelle Yapi Kredi Plaza, B Block, 7 Levent, 34330 Istanbul (Turquie).

- M. Christopher Finn, né le 6 juillet 1957 à New York (USA), ayant pour adresse professionnelle le 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg.

A partir de cette date, M. Charles Meyer, né le 19 avril 1969 à Luxembourg, ayant pour adresse professionnelle le 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, sera Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance sera composé comme suit à partir du 26 novembre 2007:

*Gérants de Catégorie A:*

- CEP II Participations Sàrl SICAR

- CEP III Participations Sàrl SICAR

- Photon Sàrl

- M. Cumhuri Kusuoglu

- M. Christopher Finn

*Gérant de Catégorie B:*

- M. Charles Meyer

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center, Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008045839/4170/40.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08886. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

---

**Beaubourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 64.368.

—  
Les documents de clôture de l'année 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *BEAUBOURG S.A.*  
AREND CONSULT S.à r.l., Mersch  
Signature

Référence de publication: 2008046927/8537/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP01823. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080051518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

**Chester Luxembourg 3 S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.555.

*Extrait du procès verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 13 février 2008*

En date du 13 février 2008, le conseil d'administration de la Société a pris la résolution suivante:

Le siège social de la Société est transféré de L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue à L-1330, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

La nouvelle adresse professionnelle de Monsieur François Georges et de Monsieur Edouard Georges, administrateurs de la Société, est la suivante: 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2008.

*CHESTER LUXEMBOURG 3 S.A.*

François Georges / Edouard Georges

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008045918/5710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04897. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080050228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

**Brigg Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.524.

Il résulte du Conseil de Gérance tenue au siège social en date du 10 mars 2008 de la société BRIGG HOLDING S.à.r.l. que l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

1. Election des nouveaux Gérants B pour une durée indéterminée à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle:

Madame Tian Tan, née le 03 septembre 1953 à Johore, Malaisie, et ayant pour adresse le 28 Norland Square, à Londres au Royaume-Uni.

Monsieur Frank Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen, aux Pays-Bas, et ayant pour adresse professionnelle le 46A, avenue J.F.Kennedy L-1855 Luxembourg.

2. Election du nouveau Gérant A suivant pour une durée indéterminée à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle:

La société Manacor (Luxembourg) S.A. enregistrée sous le numéro B 9098 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg et ayant pour adresse le 46A, avenue J.F.Kennedy L-1855 Luxembourg.

3. Suite à la cession de parts intervenue en date du 07 mars 2008 entre International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A. et Candover Partners Limited, les 1.250.000 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

Candover Partners Limited, enregistrée auprès du registre de Commerce et des Sociétés du Royaume-Uni sous le numéro 01517104 et domicilié 20 Old Bailey EC4M 7LN Londres, Royaume-Uni, détient 1.250.000 parts sociales ordinaires.

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 46448 et domicilié 46A, avenue J.F.Kennedy ne détient plus aucune part de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRIGG HOLDING S.à.r.l.

Frank Welman

Gérant B

Référence de publication: 2008046635/683/33.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP01097. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

**Provimentum III S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 40.000,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 132.858.

*Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung der Gesellschaft vom 11. Februar 2008*

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft beschliesst den Gesellschaftssitz von 30, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg nach 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxemburg zu verlegen.

Die neue Geschäftsanschrift von Herrn François Georges und Herrn Edouard Georges, beide Mitglieder des Verwaltungsrats der Gesellschaft, ist die folgende: 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, der Gesellschaft auf Wunsch erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 12. Februar 2008.

*Provimentum III S.A.*

François Georges / Edouard Georges

*Mitglied des Verwaltungsrats / Mitglied des Verwaltungsrats*

Référence de publication: 2008045921/5710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04924. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

**CorpSol Partners Holding, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 2, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 129.664.

In the year two thousand and eight, on the fifteenth day of January.

Before us Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- JVS Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, in den Kreuzwiesen, L-7319 Steinsel, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) section B under number 129.559, here represented by Mr Jakob Venø Schougaard, residing at 20, in den Kreuzwiesen, L-7319 Steinsel, Grand-Duchy of Luxembourg, in his capacity of manager of the company;

- ASO Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 22, rue de l'Alzette, L-7210 Helmsange, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) section B number 129.547, here represented by Mr Allan Strand Olesen, residing at 22, rue de l'Alzette, L-7210 Helmsange, Grand-Duchy of Luxembourg, in his capacity of manager of the company;

and

- FL Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34, Cité Am Wenkel, L-8086 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register), section B number 129.548, here represented by Mr Claus Froekjaer-Lorendsen, residing at 34, Cité Am Wenkel, L-8086 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg, in his capacity of manager of the company.

Such appearing parties declare to be the sole partners of CorpSol Partners Holding S. à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 22, rue de l'Alzette, L-7210 Helmsange, recorded with the Luxembourg Commercial and Companies' Register under section B number 129.664, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary

on 14th June 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1756 on 20 day of August 2007.

The appearing parties representing the entire share capital took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The partners decide to transfer the registered office from 22, rue de l'Alzette, L-7210 Helmsange to 2, route de Trèves, Airport Center, L-2633 Senningerberg.

*Second resolution*

As a consequence of the above-mentioned resolution, the sole partner decides to amend first sentence of article 5 of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 5. first sentence** . The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven".

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Senningerberg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the attorney in fact of the appearing persons, who are known to the notary by first and surnames, civil status and residence, these persons signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mil huit, le quinze janvier.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- JVS Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, in den Kreuzwiesen, L-7319 Steinsei, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 129.559, ici représentée par Monsieur Jakob Veno Schougaard, demeurant au 20, in den Kreuzwiesen, L-7319 Steinsei, Grand-Duché de Luxembourg agissant en sa qualité de gérant de la société;

- ASO Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 22, rue de l'Alzette, L-7210 Helmsange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 129.547, ici représentée par Monsieur Allan Strand Olesen, demeurant au 22, rue de l'Alzette, L-7210 Helmsange, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de la société; et

- FL Investments S.à r.l., un société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34, Cité Am Wenkel, L-8086 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 129.548 ici représentée par Monsieur Claus Froekjaer-Lorensen, demeurant au 34, Cité am Wenkel, L-8086 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de la société.

Les parties comparantes déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée CorpSol Partners Holding S. à.r.l., ayant son siège social au 22, rue de l'Alzette, L-7210 Helmsange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 129.664, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 20 août 2007 numéro 1756.

Les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de transférer le siège social du 22, rue de l'Alzette, L-7210 Helmsange au 2, route de Trèves, Airport Center, L -2633 Senningerberg.

*Deuxième résolution*

A la suite de la résolution qui précède, la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société est modifiée et aura la teneur suivante:

" **Art. 5. première phrase**. Le siège social est établi dans la commune de Niederanven."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Schougaard, Olesen, Froekjaer-Lorensen, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 23 janvier 2008 LAC / 2008 / 3306. — Reçu € 12.- (douze euros)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 mars 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008046808/202/87.

(080051370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

---

**Shopping City Zagreb S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 40.000,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 132.859.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung der Gesellschaft vom 11. Februar 2008*

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft beschliesst den Gesellschaftssitz von 30, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg nach 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg zu verlegen.

Die neue Geschäftsanschrift von Herrn François Georges und Herrn Edouard Georges, beide Mitglieder des Verwaltungsrats der Gesellschaft, ist die folgende: 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, der Gesellschaft auf Wunsch erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, 12. Februar 2008.

*Shopping City Zagreb S.A.*

François Georges / Edouard Georges

*Mitglied des Verwaltungsrats / Mitglied des Verwaltungsrats*

Référence de publication: 2008045924/5710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04923. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

---

**CitCor Franconia Boizenburg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.146.

—  
In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth day of January.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"CitCor Residential Holdings S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 130.183,

here represented by Mrs. Linda KORPEL, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of

"CitCor Franconia Boizenburg III S.à r.l.", (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the register of commerce and companies of Luxembourg under number B 130.146, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, dated 9 July 2007, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 8 September 2007 (number 1926, page 92432) (the "Mémorial C"), and whose by laws have been amended by the undersigned notary on 27 December 2007.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner decides to reduce the Company's share capital by an amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-), so as to bring the share capital from one million three hundred and forty-six thousand five hundred and twenty-eight euro (EUR 1,346,528.-), down to one million three hundred and thirty-four thousand twenty-eight euro (EUR 1,334,028.-) by cancellation of twelve thousand and five hundred (12,500) shares, having each a par value of one



euro (EUR 1.-) currently held by the CitCor Residential Holdings S.à r.l., prenamed, sole shareholder of the Company and by reimbursement of twelve hundred and five hundred euro (EUR 12,500.-) to the Company's sole shareholder.

Reimbursement delay: The undersigned notary has drawn the attention of the general meeting of shareholders to the provisions of article 69 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended, establishing a legal protection in favor of eventual creditors of the Company, the effective reimbursement to the shareholder cannot be made freely and without recourse from them before 30 (thirty) days after publication of the present deed in the Luxembourg Memorial C.

#### Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at one million three hundred and thirty-four thousand twenty-eight euro (EUR 1,334,028,-) represented by one million three hundred and thirty-four thousand twenty-eight (1,334,028) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendacht, am achtundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichnenden Notar Herrn Jean-Joseph WAGNER, mit Amtswohnsitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

"CitCor Residential Holdings S.à r.l.", eine société à responsabilité limitée, gegründet unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg mit registriertem Sitz in L-2449 Luxemburg, 25B, boulevard Royal, registriert im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 130.183,

hier vertreten durch Frau Linda KORPEL, maître en droit, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht.

Diese Vollmacht, die vom Bevollmächtigten der erschienenen Partei und vom Notar ne varietur abgezeichnet wurde, bleibt der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt um gleichzeitig bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden.

Diese erschienene Partei ist der alleinige Gesellschafter von

"CitCor Franconia Boizenburg III S.à r.l." (im Folgenden die "Gesellschaft"), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit registriertem Sitz in L-2449 Luxemburg, 25B, boulevard Royal, registriert im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 130.146, gegründet durch eine Urkunde des Notars Herrn Henri Hellinckx, mit Datum vom 9. Juli 2007 und deren Gesellschaftssatzung, die am 27. Dezember 2007 geändert wurde, im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 8. September 2007 (Nummer 1926, Seite 92432) (das "Mémorial C") veröffentlicht worden ist. Die Satzung der Gesellschaft wurde abgeändert durch den amtierenden Notar am 27. Dezember 2007.

Die erschienene Partei, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, verlangt vom Notar die folgenden Beschlüsse zu notarisieren:

#### Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst, das Aktienkapital der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) herabzusetzen, um das Aktienkapital von derzeit einer Million dreihundertundsechszehntausendfünfhundertundachtundzwanzig Euro (EUR 1.346.528,-) auf eine Million dreihundertundvierunddreißigtausendundachtundzwanzig Euro (EUR 1.334.028,-) zu senken, durch die Einziehung von zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteilen mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1,-) pro Anteil, zur Zeit von der vorgenannten CitCor Residential Holdings S.à r.l., Alleingesellschafter der Gesellschaft, gehalten, und durch die Rückerstattung von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) an den Alleingesellschafter der Gesellschaft.

Rückzahlungsverzögerung: Der unterzeichnende Notar hat den Alleingesellschafter der Gesellschaft auf die Vorschriften von Artikel 69 des Luxemburger Gesetzes über Gesellschaften, mit Datum vom 10 August 1915, seitdem geändert, hingewiesen, welche vorsehen, dass, um mögliche Gläubiger der Gesellschaft rechtlich zu schützen, die tatsächliche Rückzahlung an den Gesellschafter erst dreißig (30) Tage nach Veröffentlichung der vorliegenden Urkunde im Mémorial C frei und ohne Rückgriff auf den Gesellschafter erfolgen kann.

## Zweiter Beschluss

Aufgrund des vorherigen Beschlusses wird der erste Absatz von Artikel 6 der Gesellschaftssatzung dementsprechend abgeändert um künftig folgenden Wortlaut zu haben:

" **Art. 6.** Das gezeichnete Aktienkapital wird auf eine Million dreihundertundvierunddreißigtausendundachtundzwanzig Euro (EUR 1.334.028,-) festgesetzt, eingeteilt in eine Million dreihundertundvierunddreißigtausendundachtundzwanzig (1.334.028) Anteile mit einem Nominalwert von einem Euro (EUR 1,-)."

Worüber Urkunde, erstellt wurde in Luxemburg, zum Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, daß auf Ersuchen des Erschienenen, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung maßgebend ist.

Und nach Verlesung alles Vorhergehenden an die Bevollmächtigte, welche dem Notar mit Vor- und Nachnamen und Anschrift bekannt ist, hat die Bevollmächtigte der erschienenen Partei und der Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L. KORPEL, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 5. Februar 2008. Relation: EAC/2008/1741. — Erhalten zwölf Euro (12,- EUR).

Der Einnehmer ff. (gezeichnet): OEHMEN.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung in Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 28. März 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008044759/239/104.

(080048826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

**PDC Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.689.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the nineteenth of March.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary public, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appears:

Panattoni Luxembourg Management S.à r.l. (formerly PDC Lux I), a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.688,

here represented by Mrs Catherine DELSEMME, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

The appearing party is currently the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of PDC Lux II S.à r.l. (the "Company"), with registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B under number 115.689, established by virtue of a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary in Luxembourg, dated February 3, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1231 of June 26, 2006.

The share capital of the Company presently amounts to twelve thousands and five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The appearing party is currently the sole owner of all the shares of the Company.

The appearing party, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company.

The appearing party, as the liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled.

The activity of the Company has ceased and all assets of the Company are transferred to its sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown, in the same way as the latter was liable; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

The sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company of their mandate as of today.

The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five (5) years at the Company's former registered office.

### Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which will be borne by the Company as a result of the present shareholder meeting, are estimated at approximately seven hundred and fifty Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du teste qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Panattoni Luxembourg Management S.à r.l. (anciennement PDC Lux I), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.688,

dûment représentée par Madame Catherine DELSEMME, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumise aux formalités d'enregistrement avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

La comparante est actuellement la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de PDC Lux II S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 115.689, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 03 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1231 du 26 juin 2006.

La Société a actuellement un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

La comparante est actuellement propriétaire de l'intégralité des parts sociales de la Société.

Par la présente la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif connu de la Société est réglé.

L'activité de la Société a cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle, de la même manière que celle-ci y était tenue; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

L'associée unique donne décharge pleine et entière aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: DELSEMME - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 mars 2008, Relation GRE/2008/1398. — Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008046758/231/91.

(080051464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

**Provimentum I S.A., Société Anonyme Soparfi.**

**Capital social: EUR 40.000,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 132.869.

*Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung der Gesellschaft vom 11. Februar 2008*

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft beschliesst den Gesellschaftssitz von 30, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg nach 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg zu verlegen.

Die neue Geschäftsanschrift von Herrn François Georges und Herrn Edouard Georges, beide Mitglieder des Verwaltungsrats der Gesellschaft, ist die folgende: 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, der Gesellschaft auf Wunsch erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, 12. Februar 2008.

*Provimentum I S.A.*

François Georges / Edouard Georges

*Mitglied des Verwaltungsrats / Mitglied des Verwaltungsrats*

Référence de publication: 2008045926/5710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04926. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

**Den Atelier S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 54, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 50.440.

L'an deux mille huit, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur Laurent LOSCHETTER; indépendant, né à Luxembourg, le 4 février 1969, demeurant à L-3572 Dudelange, 156, rue Jacques Thiel.

2) Monsieur Ferdinand FEIDT, architecte, né à Luxembourg, le 23 avril 1965, demeurant à L-6971 Hostert, 2, Op der Aepeltaart,

uniques associés de la société à responsabilité limitée DEN ATELIER, S.à.r.l., avec siège à L-1740 Luxembourg, 54, rue de Hollerich, (RC B No 50.440), constituée suivant acte notarié du 20 février 1995, publié au Mémorial C No 282 du 21 juin 1995.

lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter les décisions suivantes:

1. Augmentation de capital

Les comparants conviennent d'augmenter le capital de 100.100,- € pour le porter de son montant actuel de 136.400,- € (cent trente-six mille quatre cents) à 236.500,- € (deux cent trente-six mille cinq cents) par un versement en espèces.

Les associés conviennent d'augmenter la valeur nominale de part sociale de 238,- € à 430,- €.

La somme de 100.100,- € se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire.

Suite à cette augmentation de capital, l'article 6 des statuts aura la teneur suivante:

**Art. 6.** Le capital social est fixé à deux cent trente-six mille cinq cents euro (€ 236.500,-), représenté par 550 parts sociales de quatre cent trente euro (430,- €) chacune, souscrites par les associés comme suit:

	Parts
1) Monsieur Laurent LOSCHETTER; préqualifié, .....	393
2) Monsieur Ferdinand FEIDT; préqualifié. ....	157
Total: .....	550

2. Réduction de capital

Ensuite les comparants conviennent de réduire le capital de 100.100,- € aux fins de réduire les pertes reportées de la société à due concurrence.

Suite à cette décision, l'article 6 de la société aura désormais la teneur suivante:

**Art. 6.** Le capital social est fixé à cent trente-six mille quatre cents euro (€ 136.400,-), représenté par 550 parts sociales de deux cent quarante-huit euro (248.- €) chacune, souscrites par les associés comme suit:

	Parts
- Monsieur Laurent LOSCHETTER; préqualifié, . . . . .	393
- Monsieur Ferdinand FEIDT; préqualifié. . . . .	157
Total: . . . . .	550

*Frais*

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de mille huit cent soixante euro (€ 1.400,-).

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: LOSCHETTER, FEIDT, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 03 mars 2008, Relation: EAC/2008/2874. — Reçu: cinq cents euros cinquante cents 100.100.- à 0,5% = 500,50.-

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 10 mars 2008.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2008044772/207/51.

(080048825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

**Xamco Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 86.364.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, réunie en date du 11 mars 2008, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le siège social est transféré du 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

2. L'assemblée prend acte de la démission des quatre administrateurs:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né à Vielsalm le 16 janvier 1975, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 04/10/1969 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Madame Nicole THOMMES, employée privée, née le 28/10/1961 à B-Arlon, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Madame Andrea DANY, employée privée, née le 14/08/1973 à D-Trier, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

Et nomme en leur remplacement:

- Monsieur Valerio RAGAZZONI, comptable indépendant, né le 16 août 1943 à I-Lezzeno (CO), demeurant à L-8077 Bertrange, 248, rue de Luxembourg;

- Monsieur Gerhard NELLINGER, réviseur d'entreprises, né le 22 avril 1949 à D-Trèves, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl;

- Monsieur Raymond GATTO, employé privé, né le 1<sup>er</sup> mars 1950 à B-Charleroi, demeurant à L-8066 Bertrange, 23, rue de la Gare.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice de l'an 2009.

3. L'assemblée prend acte de la démission de CeDerLux Services Sarl, avec siège social à L-1449 Luxembourg, rue de l'Eau, 18, de sa fonction de Commissaire aux comptes et nomme en son remplacement Madame Claudine VAN HAL, employée privée, née le 11 juin 1949 à B-Gent, demeurant à L-5431 Lenningen, 27, rue de l'Ecole, pour un mandat qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice de l'an 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008046421/693/36.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2008, réf. LSO-CP00078. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

**Pharus Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 90.212.

Dépôt complémentaire au dépôt du Rapport Annuel Révisé au 30/09/2007 déposé au R.C.S. le 26/02/2008 sous la référence L080030823.04.

La distribution de dividendes a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2008.

Emmanuelle CLAUDE / Pascale BARTZ

*Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir Principal*

Référence de publication: 2008045931/1183/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06675. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

**Kapiolani Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 58.579.

L'an deux mil huit, le six mars.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier reste dépositaire du présent acte

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "KAPIOLANI GROUP S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B numéro 58579,

constituée sous la dénomination de UNIVERSAL TRADING OIL COMPANY 981 S.A. suivant acte notarié du 21 mars 1997, publié au Mémorial C n° 348 du 3 juillet 1997, et les statuts ainsi que la dénomination sociale ont été modifiés par acte du notaire Joseph ELVINGER en date du 12 septembre 2005, publié au Mémorial C n° 322 du 14 février 2006.

L'assemblée des actionnaires est présidée par M. Jonathan LEPAGE, employé, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mme Elisiana PEDONE, employée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur M. Sebastien SCHAACK, employé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit :

I. Suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entière du capital social souscrit, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que la société n' pas émis d'emprunts obligataires.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet:

- la conception, le développement et la construction et la gestion de bateaux de plaisance et navires marchands;
- toute activité de trustee dans des trusts constitués à Luxembourg ou ailleurs et effectuer toutes les activités qui s'y réfèrent ou qui en sont la conséquence - telles que l'administration, la gestion ou la disposition des biens - selon les termes de l'acte qui a constitué les trusts et selon les règles particulières imposées au trustee par la législation qui régit le trust;

- toute activité liée directement ou indirectement à l'agriculture et à l'élevage d'animaux;
- l'acquisition, la vente et la gestion d'immeubles aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger;
- la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, y compris l'achat éventuel d'une créance sur la société de droit italien dénommée Off Course Srl (en concordat préventif), et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société pourra également procéder à la réalisation de toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social. Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou de son but.»

## 2) Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante.

### *Résolution unique*

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante :

« **Art. 4.** La société a pour objet:

- la conception, le développement et la construction et la gestion de bateaux de plaisance et navires marchands;
- toute activité de trustee dans des trusts constitués à Luxembourg ou ailleurs et effectuer toutes les activités qui s'y réfèrent ou qui en sont la conséquence - telles que l'administration, la gestion ou la disposition des biens - selon les termes de l'acte qui a constitué les trusts et selon les règles particulières imposées au trustee par la législation qui régit le trust;
- toute activité liée directement ou indirectement à l'agriculture et à l'élevage d'animaux;
- l'acquisition, la vente et la gestion d'immeubles aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger;
- la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, y compris l'achat éventuel d'une créance sur la société de droit italien dénommée Off Course Srl (en concordat préventif), et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société pourra également procéder à la réalisation de toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social. Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou de son but.»

### *Clôture*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

### *Frais*

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à EUR 1.400.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J. LEPAGE, E. PEDONE, S. SCHAACK, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 13 mars 2008, LAC/2008/10707. — Reçu douze Euros (EUR 12.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2008.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008046282/208/92.

(080050519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

---

**Promo Sport 2000 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 76.073.

—  
Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration en date du 20 février 2008, les décisions suivantes ont été prises:

- 1) La démission d'ARMOR S.A. de sa fonction d'administrateur est acceptée.
- 2) Est nommé jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 30 juin 2010:  
- FIDESCO S.A., avec siège social 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008045971/504/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05110. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

---

**Levanto Structured Energy (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.528.

—  
En date du 13 mars 2008, l'associé unique, International Power Levante Holdings BV, avec siège social au 111-115, De Lairesestraat, 1075HH, Amsterdam, Pays-Bas, a transféré la totalité de ses 500 parts sociales à NATIONAL POWER INTERNATIONAL HOLDINGS, avec siège social au 85, Queen Victoria Street, EC4V 4DP, Londres, Royaume-Uni.

Dès lors, NATIONAL POWER INTERNATIONAL HOLDINGS devient associé unique de la société.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008046039/581/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2008, réf. LSO-CP00238. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

---

**Crandall International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.455.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 6 mars 2008*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 6 mars 2008, que les membres du Conseil d'administration, délibérant valablement, ont décidé de transférer le siège social de la Société de L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

La nouvelle adresse professionnelle des administrateurs de la Société (Monsieur François Georges, Monsieur Ahmed Mechacht et Monsieur Edouard Georges) ainsi que du commissaire aux comptes (Mademoiselle Anne-Marie Pratiffi), est la suivante: 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 6 mars 2008.  
CRANDALL INTERNATIONAL S.A.  
François Georges  
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008046412/5710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08325. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

---

**New Village Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 79.557.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 29 février 2008*

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Donald Villeneuve, Alain Léonard, Régis Leoni et Roland Deletraz en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009,
2. de réélire KPMG Audit S.à r.l., ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

Luxembourg, le 12 mars 2008.  
Pour NEW VILLAGE FUND  
BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.  
Agent Domiciliaire  
Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH  
Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2008046049/34/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06240. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

---

**Agribeaufort Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6311 Beaufort, 22, route de Reisdorf.

R.C.S. Luxembourg B 92.466.

—  
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 1<sup>er</sup> avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008046165/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO08077. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

---

**Luxembourg Financial Group Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 125.851.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 5 mars 2008 que:

Johan Groothaert, né le 21.02.1970 à Neerpelt, Belgique, ayant son adresse professionnelle à 1/2 Royal Exchange Buildings, GB-London, EC3 V 3LF, Alexander Szewald, né le 12.02.1970 à Windhoek, Namibie, ayant son adresse professionnelle à 1/2 Royal Exchange Buildings, GB-London, EC3 V 3LF et Mr. Andreas Günther, né le 15.03.1967 à Hofheim am Taunus, Germany, ayant son adresse professionnelle à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, ont été nommés, sous condition de leur agrément par la Commission de surveillance du secteur financier, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2008 pour une période expirant immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année 2013;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Luxembourg Financial Group Asset Management S.A.*

Signatures

Référence de publication: 2008046059/8695/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01159. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

---

**Hroetzel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6981 Rameldange, 6, Aeppelwee.

R.C.S. Luxembourg B 76.482.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008046192/3017/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01449C. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

---

**Werfe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 71.592.

L'an deux mille huit, le douze mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "WERFE S.A.", R.C.S. Luxembourg N ° B 71.592, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, aslors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 septembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 885 du 24 novembre 1999.

La séance est ouverte à seize heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Corinne PEYRON, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à dix-sept heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Zianveni, R. Thill, C. Peyron et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 20 mars 2008, LAC/2008/11900. — Reçu douze euros (12.- €).

*Le Receveur ff.* (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008046199/5770/51.

(080050366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

**LuxScan Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Luxscan Administration S.à r.l.).**

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zare Ouest Ehlerange.

R.C.S. Luxembourg B 130.533.

L'an deux mille huit, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "LUXSCAN ADMINISTRATION S.à r.l.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-4384 Ehlerange, Zare Ouest Ehlerange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 130.533, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2041 du 20 septembre 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Les associés présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les associés présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des associés représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1) Constat que toutes les conditions de la fusion par absorption de la société à responsabilité limitée "LuxScan Finances SARL", (ci-après la "Société Absorbée"), avec siège social à L-4384 Ehlerange, Zare Ouest Ehlerange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 66.212, par la Société sont réunies, conformément aux termes du projet de fusion publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 316 du 7 février 2008.

2) Constat de l'effet de la fusion par laquelle la Société Absorbée est absorbée par la Société par transfert de tous ses actifs et passifs à la Société Absorbante, sans aucune restriction ni limitation.

3) Constat que le résultat en est que la Société Absorbée cesse d'exister par dissolution sans liquidation.

4) Décharge au gérant de la Société Absorbée.

5) Détermination de l'endroit de conservation des livres et documents de la Société Absorbée.

6) Changement du nom de la Société de "LUXSCAN ADMINISTRATION S.à r.l." en "LuxScan Technologies S.à r.l." et reformulation subséquente de l'article 4 des statuts de la Société.

7) Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée constate:

- que la Société détient cent pour-cent (100%) des parts sociales de la Société Absorbée;
- que les Gérances de la Société et de la Société Absorbante (ensemble les "Sociétés Fusionnantes") ont adopté suivant un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 janvier 2008 un projet de fusion, qui a été publié conformément aux dispositions de l'article 262 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 316 du 7 février 2008;
- que les documents requis par l'article 267, paragraphe 1<sup>er</sup>, a) et b) de la Loi (c.-à-d. le projet de fusion, les comptes annuels et les rapports de gestion des trois derniers exercices sociaux des Sociétés Fusionnantes, et un état comptable ne datant pas de plus de trois mois en référence à la date du projet de fusion), ont été tenus à disposition des associés des Sociétés Fusionnantes à leur siège social respectif durant un mois précédant la date de cette assemblée;
- que de ce fait les conditions énoncées par l'article 279 de la Loi ayant été respectées et que partant il n'y a pas lieu de tenir des assemblées générales séparées des Sociétés Fusionnantes;
- que le Gérant de la Société Absorbante a constaté l'effet de la fusion;
- que la fusion a pris effet le 7 mars 2008, à 24.00 heures, avec effet comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2008;
- que la Société Absorbée est absorbée par la Société par apport de tous ses actifs et passifs à la Société Absorbante, sans aucune restriction ni limitation;
- qu'en conséquence à la fusion, le Société Absorbée cesse d'exister par dissolution sans liquidation à partir de la date des présentes.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide:

- d'accorder pleine et entière décharge au gérant de la Société Absorbante pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de la présente assemblée; et
- que les documents et pièces comptables relatifs à la Société Absorbée resteront conservés pendant une période de cinq (5) ans au moins au siège social de la Société Absorbante.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de changer le nom de la Société de LUXSCAN ADMINISTRATION S.à r.l." en "LuxScan Technologies S.à r.l." et de reformuler l'article 4 de ses statuts pour lui conférer la teneur suivante:

version anglaise:

" **Art. 4.** The company's name is "LuxScan Technologies S.à r.l."."

version française:

" **Art. 4.** La nom de la société est "LuxScan Technologies S.à r.l."."

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide:

- de nommer Monsieur Reinald KREISKOTT, employé privé, né à Wuppertal, (Allemagne), le 5 mars 1964, demeurant professionnellement à D-97941 Tauberbischofsheim, Weinigstrasse 2/4, comme gérant supplémentaire, pour une durée indéterminée; et
- de modifier le pouvoir de signature des gérants comme suit:  
"La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants."

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GOERES - DOSTERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 mars 2008, Relation GRE/2008/1340. — Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 mars 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008046752/231/99.

(080051500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

**Vorsorge Luxemburg Lebensversicherung S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 56.908.

*Auszug der ausserordentlichen Generalversammlung vom 18. Dezember 2007*

- 1.- Herrn Frank NEUROTH, Vorsitzender,
- 2.- Herrn Thomas SCHAEFER, Schriftführer,
- 3.- Frau Eva NESTELE, Stimmzähler,

welche das gesamte Kapital der Aktiengesellschaft Vorsorge Luxemburg Lebensversicherung S. A., Aktiengesellschaft, mit Sitz in L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxembourg, Sektion B unter Nummer 56.908, vertreten, haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- Bestellung von neuen Mitgliedern des Verwaltungsrates ab dem 01.01.2008
- Austritt aus dem Verwaltungsrat von Herrn Dr. Klaus Jürgen Weschenfelder

- Der Verwaltungsrat ernennt Herrn Dr. Johannes LÖRPER, Vorstand der Vorsorge Lebensversicherung AG in Hilden, geboren am 16.09.1953 in Neuss-Holzheim, wohnhaft in Droste-Hülshoff Strasse 14, D-50968 Köln und Herrn Frank WITTHOLT, Generalbevollmächtigter der Vorsorge Lebensversicherung AG in Hilden, geboren am 22.11.1968 in Hamm-Heessen, wohnhaft in Gossler Strasse 17, D-12161 Berlin zu Mitglieder des Verwaltungsrates ab dem 01.01.2008.

Die Amtszeit der Verwaltungsratsmitglieder Dr. Lörper und Wittholt endet in Übereinstimmung der Satzung mit der Beendigung der ordentlichen Generalversammlung über das Geschäftsjahr 2011.

Gezeichnet: Frank Neuroth.

Référence de publication: 2008046211/202/27.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03174. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

**Unico Financial Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 25.551.

Im Jahre zweitausendacht, am zehnten März.

Vor dem unterzeichnenden Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxembourg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft "Unico Financial Services S.A." mit Sitz in L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch, eingetragen im Handelsregister Luxembourg unter der Nummer B 25.551, gegründet laut notarieller Urkunde aufgenommen am 11. Februar 1987, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 149 vom 23. Mai 1987, zu einer Generalversammlung zusammen getreten.

Die Satzung wurde verschiedentlich abgeändert und zum letzten Mal gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Gérard LECUIT, mit Amtssitz in Luxembourg, vom 9. September 2005, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 103 vom 16. Januar 2006.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Frau Nicole PAUQUET, Privatangestellte, mit Berufsanschrift in L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch, eröffnet.

Die Vorsitzende ruft zur Schriftführerin Frau Andrea DUNKEL, Privatangestellte, mit Berufsanschrift in L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

Die Versammlung wählt einstimmig zur Stimmzählerin Frau Petra HAUER, Privatangestellte, mit Berufsanschrift in L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

Die Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I. Dass die Tagesordnung folgenden Wortlaut hat:

- 1) Änderung des Gesellschaftszwecks und dementsprechende Änderung des Artikels 3 der Statuten;
- 2) Verschiedenes.

II. Dass alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl ihrer Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen sind. Diese Liste wird gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt und ordnungsgemäß von den anwesenden Aktionären, von den bevollmächtigten Aktionärsvertretern sowie vom Vorstand unterschrieben.

III. Dass das gesamte Gesellschaftskapital in gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten ist und alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben und somit keine Einladungen erforderlich waren.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster und einziger Beschluss*

Es wird beschlossen den Zweck der Gesellschaft abzuändern und damit Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 3.**

(1) Zweck der Gesellschaft ist

a. die nach Artikel 24 des Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor in seiner jeweiligen Fassung als Anlageberater gewerbsmäßig ausgeübte Tätigkeit der Abgabe von persönlichen Empfehlungen an einen Kunden, die entweder aus Eigeninitiative oder auf Aufforderung des Kunden abgegeben werden und die sich auf ein oder mehrere Geschäfte mit Finanzinstrumenten beziehen.

b. die nach Artikel 24-1 des genannten Gesetzes als Makler gewerbsmäßig ausgeübte Tätigkeit der Entgegennahme und Weitergabe von Aufträgen über ein oder mehrere Finanzinstrumente für Rechnung von Kunden, ohne Gelder oder Finanzinstrumente von Kunden zu halten.

c. die nach Artikel 24-2 des genannten Gesetzes als Kommissionär gewerbsmäßig ausgeübte Tätigkeit der Ausführung von Aufträgen über ein oder mehrere Finanzinstrumente für Rechnung von Kunden.

d. die nach Artikel 24-7 des genannten Gesetzes als Vermarkter von Anteilen an Investmentfonds / Investmentgesellschaften (OGA) gewerbsmäßig durchgeführte Vermarktung von Anteilen an Investmentfonds / Investmentgesellschaften, die zum Vertrieb in Luxemburg zugelassen sind;

(2) Zweck der Gesellschaft ist des weiteren

a. die nach Artikel 25 des genannten Gesetzes gewerbsmäßig ausgeübte Tätigkeit als Registerstelle.

(3) Zweck der Gesellschaft ist außerdem

a. die nach Artikel 29 des genannten Gesetzes ausgeübte Tätigkeit als Domizilgewährer;

b. die nach Artikel 29-1 des genannten Gesetzes gewerbsmäßig ausgeübte Tätigkeit als Kundenkommunikationsstelle

c. die nach Artikel 29-2 des genannten Gesetzes gewerbsmäßig ausgeübte Tätigkeit als Verwaltungsstelle des Finanzsektors

d. die nach Art 29-3 des genannten Gesetzes gewerbsmäßig ausgeübte Tätigkeit als Primärer EDV-Systembetreiber

(4) Daneben kann die Gesellschaft als Nebendienstleistungen nach Anhang II, Abschnitt C des genannten Gesetzes die Verwahrung und Verwaltung von Finanzinstrumenten für Rechnung von Kunden einschließlich der Depotverwahrung und verbundener Dienstleistungen wie Cash Management oder Sicherheitenverwaltung sowie die Ausführung von Devisengeschäften, die im Zusammenhang mit der Erbringung von Wertpapierdienstleistungen stehen, tätigen.

(5) Die Gesellschaft darf mittels Beteiligung, Kreditgewährung, oder in jeglicher anderer Form mit Gesellschaften Luxemburger oder ausländischen Rechts zusammenarbeiten, die den gleichen, einen ähnlichen oder verbundenen Gesellschaftszweck haben oder deren Gesellschaftszweck den eigenen Gesellschaftszweck ausführen hilft.

(6) Die Gesellschaft darf jegliche Handels-, Finanz- oder Gewerbsgeschäfte ausführen, die sie für die Ausführung und Entwicklung ihres Gesellschaftszwecks als nützlich erachtet."

*Abschätzung der Kosten*

Der Betrag der Kosten für die die Gesellschaft aufgrund dieser Satzungsänderung aufzukommen hat, beläuft sich auf ungefähr sieben hundert Euro (700.- EUR).

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannten, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: N. Pauquet, A. Dunkel, P. Hauer et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 18 mars 2008, LAC/2008/11420. — Reçu douze euros Eur 12.-.

*Le receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008046287/5770/81.

(080050428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

**ID Technologies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 84.970.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 janvier 2008*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 18 janvier 2008, que:

1. L'assemblée a décidé de nommer Monsieur François Georges, expert-comptable, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, bd Grande-Duchesse Charlotte, aux fonctions de commissaire, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2008.

ID TECHNOLOGIES S.A.

Idriss Djaballah / Lancy Wu

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008046213/5710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08345. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

**Neptune Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 122.843.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and seven, on the eighteenth day of December.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared:

Mr Bo Perninger, Director, born on 8th day of March 1955 in Järfälla, Sweden residing at Sofierovägen 9, 25433 Helsingborg, Sweden (the "Sole Shareholder"), here represented by Mr Jacob Mudde and Mrs Nerea Nazabal Jimenez, private employees, with professional address in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue JF Kennedy by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur, by the attorney in fact of the appearing party, in her hereabove capacity, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Which appearing party, represented as mentioned hereabove, has requested the notary to state as follows:

- That the company Neptune Holding S. à r.l, a société à responsabilité limitée, with registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue JF Kennedy (the "Company"), has been incorporated according to a deed received by the undersigned notary on December 12, 2007 published in the Mémorial C under number 215 of February 2007 and entered in the company register at Luxembourg, section B, under number 122.843,

- That the share capital of the Company is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, fully paid-up;

- That the Sole Shareholder, has the owner of the totality of shares of the Company;

- That Company's activities having ceased the Sole Shareholder decides to proceed with the anticipate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to act its declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore the liquidator declares that with respect to possible liabilities of the Company presently unknown, it irrevocably assumes to pay all such liabilities; that as a consequence of the above, all the liabilities of the company are paid;

That the remaining net assets have been paid to the Sole Shareholder;

That full discharge is granted to the Company's Managers.

That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the company's former registered office.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Drawn up in Senningerberg, on the date named at the beginning of the presents.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read in the language of the attorney in fact of the person appearing, acting in her hereabove capacity, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française:**

L'an deux mille sept, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Monsieur Bo Perninger, Administrateur, né le 8 mars 1955 à Järfälla, Suède, demeurant à Sofierovagen 9, 25433 Helsingborg, Suède (l'Associé Unique), ici représentée par Monsieur Jacob Mudde et Madame Nerea Nazabal Jimenez avec adresse professionnelle L-1855 Luxembourg, 46A, avenue JF Kennedy, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante es qualité qu'elle agit et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la société dénommée Neptune Holding S.à r.l., avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue JF Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 122.843 (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 215 du 20 février 2007.

Que le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées.

Que l'Associé Unique est propriétaire de la totalité des parts de la Société;

Que les activités de la Société ayant cessé, l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

Que l'Associé Unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;

Que l'actif restant est réparti à l'Associé Unique;

Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société;

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcription, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Lecture faite en langue du pays à la mandataire de la partie comparante es qualité qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, celle-ci signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Mudde, Nazabal Jimenez, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 19 décembre 2007, LAC/2007/41803. — Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Senningerberg, le 13 février 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008046761/202/88.

(080051459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

**Blackstone Healthcare Europe II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 129.523.

*Transfert de parts*

Il résulte d'un contrat de transfert de parts signé en date du 21 mars 2008 que BRE/Europe 4 S.à r.l. a transféré 50 (cinquante) parts qu'elle détenait dans la Société à:

- CLD Santé & Développement S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 137.124, ayant son siège social au 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Depuis cette date, les parts de la Société sont réparties comme suit:

BRE/Europe 4 S.à r.l. 450 (quatre cent cinquante) parts

CLD Santé & Développement S.à r.l. 50 (cinquante) parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2008.

*Blackstone Healthcare Europe II S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2008046214/250/23.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01455. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

**BCSP V Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 17.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 127.016.

In the year two thousand and eight, on the eleventh of March.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Kléber Luxembourg Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, represented by Mrs Corinne Peyron, private employee, pursuant to a proxy dated 11 March 2008 which shall be registered together with the present deed,

being the sole member of "BCSP V Lux Holdings S. à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, incorporated on 6 April 2007 by deed of Me Martine Schaeffer, notary then residing in Remich, acting in replacement of Me Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1163 of 14 June 2007.

The appearing party declared and requested the undersigned notary to record as follows:

I. The sole member holds the entire issued share capital of the Company.

II. The item on which resolutions are to be passed is as follows:

1) Increase of the issued share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) by an amount of five thousand Euros (EUR 5,000) in order to bring it to seventeen thousand five hundred Euros (EUR 17,500) by the issue of two thousand four hundred new shares (200) of a nominal value of twenty five Euros (EUR 25) each. Subscription and payment of the newly issued shares by the sole shareholder of the Company;

2) Consequential amendment of article 5 of the articles of association.

After the above has been approved, the decisions taken by the sole shareholder are as follows:

*First resolution*

The sole shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) by an amount of five thousand Euros (EUR 5,000) in order to bring it to

seventeen thousand five hundred Euros (EUR 17,500) by the issue of two thousand four hundred new shares (200) of a nominal value of twenty five Euros (EUR 25) each.

#### *Subscription and payment*

Such new shares have been subscribed for and fully paid up by the sole shareholder of the Company, Kléber Luxembourg Holding S.à r.l., against a contribution in cash of an amount of five thousand Euros (EUR 5,000).

Proof of the full payment of the subscription price of an amount of five thousand Euros (EUR 5,000) has been given to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

In consequence to the above increase of capital, the sole shareholder resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art.5.** The issued share capital of the Company is set at seventeen thousand five hundred Euros (EUR 17,500) divided into seven hundred shares (700) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association."

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand Euro (EUR 1,000).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le onze mars.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

"Kléber Luxembourg Holding S. à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, représentée par Madame Corinne Peyron, maître en droit, en vertu d'une procuration datée 11 mars 2008 qui sera enregistrée avec le présent acte,

étant l'unique associé de "BCSP V Lux Holdings S. à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, constituée en date du 6 avril 2007 par acte reçu de Me Martine Schaeffer, notaire alors de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Me Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1163 du 14 juin 2007.

Le comparant a déclaré et requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. L'unique associé détient l'entière propriété du capital social émis de la Société.

II. Le point sur lequel des résolutions doivent être passées est le suivant:

1) Augmentation du capital social émis de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (€12.500) d'un montant de cinq mille Euros (EUR 5.000) afin de le porter à dix-sept mille cinq cents Euros (EUR 17.500) par l'émission de deux cents (200) nouvelles parts sociales, chacune d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€25). Souscription et paiement des parts sociales nouvellement émises par l'associé unique de la Société;

2) Modification conséquente de l'article 5 des statuts.

Après approbation de ce qui précède, les décisions prises par l'associé unique sont les suivantes :

#### *Première résolution*

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) d'un montant de cinq mille Euros (EUR 5.000) afin de le porter à dix-sept mille cinq cents Euros (EUR 17.500) par l'émission de deux cents (200) nouvelles parts sociales, chacune d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25).

#### *Souscription et paiement*

Ces nouvelles parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par l'associé unique de la Société, Kléber Luxembourg Holding S. à r.l., par un apport en espèces de cinq mille Euros (EUR 5.000).

Preuve de l'intégralité du paiement du prix de souscription des parts sociales pour un montant de cinq mille Euros (EUR 5.000) a été donnée au notaire soussigné.

### Deuxième résolution

En conséquence de l'augmentation de capital qui précède, l'associé unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social émis de la Société est fixé à dix-sept mille cinq cents Euros (EUR 17.500) divisé en sept cents (700) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts."

### Frais

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société suite à son augmentation du capital social et sont estimés à mille Euros (EUR 1.000).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, la version anglaise faisant foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Peyron et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 19 mars 2008, LAC/2008/11677. — Reçu vingt-cinq Euros (Eur 0,5% = 25.-).

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008046242/5770/105.

(080050435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

### **Atramax Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 89.321.

L'an deux mille huit, le quatorze février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

"LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.", en abrégé "INTERCONSULT", une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

représentée aux fins des présentes par:

- a) Monsieur François MANTI, Juriste, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- b) Madame Angelina SCARCELLI, employée privée, avec adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, est l'actionnaire unique de la société "ATRAMAX HOLDING S.A." (la "Société") une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

constituée suivant acte dressé par le notaire soussigné, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2002, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1640 du 15 novembre 2002.

Les statuts de la Société furent modifiés dernièrement suivant acte reçu par le notaire soussigné daté du 28 juillet 2005, lequel acte fut publié au Mémorial, le 13 décembre 2005, numéro 1372.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, agissant en sa qualité d'actionnaire unique de la Société et représentant ainsi l'intégralité du capital social, actuellement fixé à TRENTE-TROIS MILLE EUROS (33'000.- EUR) représenté par trente-trois (33) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1'000.- EUR) a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'actionnaire unique DECIDE de modifier l'article SIX (6) des statuts de la Société par l'introduction d'un nouvel alinéa stipulant au cas où la Société ne dispose que d'un actionnaire unique, la Société est gérée par un un seul administrateur, lequel article SIX (6) aura désormais la nouvelle teneur suivante:

" **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les statuts au conseil d'administration est remplacée par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la Loi."

#### *Deuxième résolution*

L'actionnaire unique DECIDE de modifier l'article SEPT (7) des statuts de la Société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

" **Art. 7.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les dispositions du présent article ne s'appliqueront pas lorsque la composition du conseil d'administration est limitée à un (1) membre."

#### *Troisième résolution*

L'actionnaire unique DECIDE de supprimer l'article HUIT (8) des statuts de la Société.

#### *Quatrième résolution*

L'actionnaire unique DECIDE de modifier l'article NEUF (9) des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 9.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera."

#### *Cinquième résolution*

L'actionnaire unique DECIDE de modifier l'article DIX (10) des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration."

#### *Sixième résolution*

L'actionnaire unique DECIDE de modifier l'article ONZE (11) des statuts de la Société par la suppression pure et simple de son dernier alinéa, lequel article ONZE (11) aura finalement la nouvelle teneur suivante:

" **Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix."

#### *Septième résolution*

L'actionnaire unique DECIDE de modifier l'article DOUZE (12) des statuts de la Société quant à son engagement au cas où la Société est gérée par un administrateur unique, lequel article DOUZE (12) sera désormais rédigé comme suit:

" **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou encore par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs."

#### *Huitième résolution*

L'actionnaire unique DECIDE de modifier l'article SEIZE (16) des statuts de la Société en remplaçant "un cinquième" par "un dixième" et en introduisant un nouvel alinéa stipulant qu'un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de 10% au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale, lequel article SEIZE (16) sera dorénavant libellé comme suit:

" **Art. 16.** Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration."

#### *Neuvième résolution*

L'actionnaire unique DECIDE de modifier de supprimer les deux (2) catégories d'administrateurs (A et B) et d'accepter à cet effet les démissions de Messieurs Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO et Jean-Marc DEBATY, tous deux avec adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, en leur qualité d'administrateurs de catégorie B, et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Suite à cette suppression des catégories d'administrateurs, Monsieur Claudio Leo PERSONNETTAZ, entrepreneur, né à Aoste (Italie), le 29 juillet 1955, demeurant au 28 Rijna n.7, Prague (République Tchèque) auparavant nommé administrateur de catégorie A, reste désormais seul et unique administrateur de la Société "ATRAMAX HOLDING S.A."

#### *Dixième résolution*

Suite à la suppression de l'article HUIT (8) annoncée à la troisième résolution qui précède, l'actionnaire unique décide que les articles NEUF (9) à VINGT (20) des statuts deviendront alors les articles HUIT (8) à DIX-NEUF (19) des statuts.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la même mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Fr. MANTI; A.SCARCELLI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 février 2008, Relation: EAC/2008/2310. — Reçu douze Euros (12.- €).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008046801/239/142.

(080051235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

**ENB Lux 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 130.539.

In the year two thousand and eight, on the sixth of March.

Before the undersigned, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

- ENB TOPCO 1 S.à r.l., a société a responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 130.884,

here represented by Raymond Thill, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on March 5, 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "ENB Lux 1 S.à r.l.", (hereinafter "the Company"), a société a responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 130.539, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 25 June 2007, whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations dated on 19 September 2007 (the "Mémorial C"), and whose articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 22 November 2007, published in the Memorial C on 12 February 2008.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner decides to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred fifty-five thousand four hundred ninety-five HK Dollars (HK\$ 155,495.-), so as to raise it from its present amount of one million two hundred sixty-four thousand eight hundred fifty-two HK Dollars (HK\$ 1,264,852.-) up to one million four hundred twenty thousand three hundred forty-seven HK Dollars (HK\$ 1,420,347.-) by the issue of one hundred fifty-five thousand four hundred ninety-five (155,495) shares having a nominal value of one HK Dollar (HK\$ 1.-) each, with the same rights and obligations as the existing shares.

The new shares are subscribed by "ENB TOPCO 1 S.à r.l.", prenamed, and paid up by a contribution in cash.

The total contribution of one hundred fifty-five thousand four hundred ninety-five HK Dollars (HK\$ 155,495.-) will be entirely allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

**Art. 5.** "The Company's share capital is set at one million four hundred twenty thousand three hundred forty-seven HK Dollars (HK\$ 1,420,347.-) represented by one million four hundred twenty thousand three hundred forty-seven (1,420,347) shares with a par value of one HK Dollar (HK\$ 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence."

*Valuation*

For registration purposes the increase of capital is valued at thirteen thousand one hundred forty Euro (EUR 13,140.-).

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand four hundred (1.400,-) euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le six mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ENB TOPCO 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.884,

ici représentée par Raymond Thill, employé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 5 mars 2008.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "ENB Lux 1 S.à r.l." (ci après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.539, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") en date du 19 septembre 2007 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 22 novembre 2007, publié au Mémorial C en date du 12 février 2008.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent cinquante cinq mille quatre cent quatre-vingt-quinze HK (HK\$ 155.495,-), afin de le porter de son montant actuel de un million deux cent soixante-quatre mille huit cent cinquante-deux Dollars HK (HK\$ 1.264.852,-) à un million quatre cent vingt mille trois cent quarante-sept Dollars HK (HK\$ 1.420.347,-) par l'émission de cent cinquante cinq mille quatre cent quatre-vingt-quinze (155.495) parts sociales d'une valeur de un Dollar HK (HK\$ 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Les nouvelles parts sociales sont souscrites par "ENB TOPCO 1 S.à r.l.", prénommé, payées par un apport en espèces.

Le montant total de l'apport de cent cinquante cinq mille quatre cent quatre-vingt-quinze Dollars HK (HK\$ 155.495,-) sera intégralement alloué au capital social de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'article 5 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

**Art. 5.** "Le capital social de la Société est fixé à la somme de un million quatre cent vingt mille trois cent quarante-sept Dollars HK (HK\$ 1.420.347,-) représenté par un million quatre cent vingt mille trois cent quarante-sept (1.420.347) parts sociales, d'une valeur de un Dollar HK (HK\$ 1,-) chacune.

Chaque part sociale a droit à un vote aux assemblées ordinaires et extraordinaires des associés.

Chaque part sociale ouvre droit à une fraction des actifs et des profits de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes."

#### *Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement l'augmentation de capital est évaluée à treize mille cent quarante Euros (EUR 13.140,-).

#### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille quatre cents (1.400,-) euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 14 mars 2008, LAC/2008/10912. — Reçu soixante-cinq euros dix-sept cents Eur 0,5% = 65,17.

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2008.

Martine Schaeffer.

Référence de publication: 2008046248/5770/116.

(080050419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

**S.P.F. Carmina S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 136.578.

In the year two thousand and eight, on the twenty second day of February.

Before us, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Maître Delphine Danhoui, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

acting as attorney of the Company (as defined below) pursuant to the resolutions of the Sole Director of the Company taken on 21st February 2008.

Such appearing party declared and requested the notary to act that:

1. The Company (société anonyme) S.P.F. CARMINA S.A., having its registered office in L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, in course of registration in the R.C.S., has been incorporated on 1st February, 2008 by a deed of Maître Paul Frieders, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, not yet published in the Official Gazette Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2. The share capital of the Company was set at USD 50,000 (fifty thousand US Dollars), represented by 500 (five hundred) bearers' shares without indication of nominal value.

3. According to article 5 of the Articles of Association of the Company, the amount of the authorised capital is fixed at EUR 10,000,000 (ten million US Dollars), and article 5 of the Articles of Association allows the Sole Director to increase the share capital of the Company within the limits of the authorised capital.

4. On the 21st February 2008, the Sole Director resolved to increase the share capital within the limits of the authorized capital in accordance with article 5 of the Articles of Association of the Company in an aggregate amount of USD 4,950,000 (four million nine hundred fifty thousand US Dollars) to bring it from its current amount of USD 50,000 (fifty thousand US Dollars) to an amount of USD 5,000,000 (five million US Dollars) by the issuance of 49,500 new shares without indication of nominal value.

5. The Sole Director also accepted the subscription of the 49,500 (forty nine thousand five hundred) new shares as it results in its resolutions.

6. It results from the above subscription and payment that the amount of USD 4,950,000 (four million nine hundred fifty thousand US Dollars) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary.

7. As a consequence of such increase of capital, the share capital, subscribed and fully paid up is set at USD 5,000,000 (five million US Dollars), so that article 5, paragraph 1, of the Articles of Association of the Company shall henceforth be read as follows:

"The subscribed capital of the Company is set at USD 5,000,000 (five ) million U.S. Dollars) represented by 50,000 (fifty thousand) shares without indication of nominal value and which have been entirely paid up".

*Declaration*

The undersigned notary declares that, according to article 32-1 of the Companies Act as amended, he has verified the fulfilment of the conditions as provided in article 26 of such Act.

*Valuation*

The amount of the expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever, borne by the Company as a result of the present deed are valued at approximately nineteen thousand nine hundred Euro.

The amount of the capital increase is valued at EUR 3,377,456.33.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.



**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Maître Delphine Danhoui, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la Société (telle que définie ci-dessous) en vertu d'une décision prise par l'Administrateur Unique de la Société en date du 21 février 2008.

La comparante a déclaré et requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

1. La Société anonyme S.P.F. CARMINA S.A., ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, en voie d'inscription au R.C.S., a été constituée le 1<sup>er</sup> février 2008, suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2. Le capital souscrit de la Société s'élève actuellement à USD 50.000 (cinquante mille US Dollars) représenté par 500 (cinq cents) actions au porteur sans désignation de valeur nominale.

3. Aux termes de l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à USD 10.000.000 (dix millions de US Dollars), et l'article 5 des statuts autorise l'Administrateur Unique à augmenter le capital dans les limites du capital autorisé.

4. Le 21 février 2008, l'Administrateur Unique de la Société a décidé d'augmenter le capital de la Société dans les limites du capital autorisé conformément à l'article 5 des statuts de la Société d'un montant de USD 4.950.000 (quatre millions neuf cent cinquante mille US Dollars) pour le porter de son montant actuel de USD 50.000 (cinquante mille US Dollars) au montant de USD 5.000.000 (cinq millions de US Dollars) par l'émission de 49.500 (quarante neuf mille cinq cents) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale.

5. L'Administrateur Unique a également accepté la souscription de 49.500 (quarante neuf mille cinq cents) actions nouvelles comme il en résulte de ses résolutions.

6. Il résulte de la souscription et du paiement ci-dessus que le montant de USD 4.950.000 (quatre millions neuf cent cinquante mille US Dollars) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il l'a été prouvé au notaire instrumentant.

7. En conséquence de l'augmentation de capital qui précède, le capital social, souscrit et entièrement libéré est fixé à USD 5.000.000 (cinq millions de US Dollars) de sorte que l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup>, des statuts de la Société, doit désormais être lu comme suit:

"Le capital souscrit est fixé à USD 5.000.000 (cinq millions de US Dollars) représenté par 50.000 (cinquante mille) actions sans désignation de valeur nominale et qui ont été entièrement libérées."

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare que, selon l'article 32-1 de la Loi sur les Sociétés tel qu'amendé, il a vérifié que les conditions prévues à l'article 26 de la dite loi soient remplies.

*Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite au présent acte, est évalué à dix-neuf mille neuf cents euros.

Le montant de l'augmentation de capital est évalué à EUR 3.377.456,33.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DANHOUI; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 février 2008, Relation GRE/2008/958. — Reçu seize mille huit cent quatre vingt sept euros et vingt huit cents 0,50%= 16.887,28 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 mars 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008046294/231/100.

(080050640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

**Avenue Financial Services Ltd., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 131.598.

In the year two thousand and eight, on the seventeenth day of March,  
Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg,

There appeared

The company AVENUE HOLDINGS GmbH, a company incorporated under the laws of Austria, with registered office at Schwarzenbergstrasse 1-3 Top DG, 1-4, A-1010 Vienna, Austria, registered with the register of commerce and companies in Vienna under number FN 286830 i,

duly represented by Mr. Tim KOSLOWSKI, Lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal given in Vienna on March 10, 2008.

The said power, signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The said AVENUE HOLDINGS GmbH is the sole member of the company AVENUE FINANCIAL SERVICES Ltd. ("Gesellschaft mit beschränkter Haftung"), with registered office in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131 598, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated August 6, 2007, published in the Mémorial C number 2297 of October 13, 2007. The articles of association have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated August 16, 2007, published in the Mémorial C number 2315 of October 16, 2007.

Such appearing party, represented as stated here above, in its capacity as sole member of the Company, has requested the undersigned notary to state the following resolution:

*Sole resolution*

The sole member resolved to amend article 18 of the articles of association of the Company which shall now be read as follows:

" **Art. 18. Powers.** The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers, save any business transaction or the sum of all inter-related business transactions during the same business year exceeding the amount of one million Euro (€ 1,000,000). These transactions require the prior approval of the general meeting of members. The following business transactions shall be considered as "inter-related transactions":

- a) business transactions concluded with the same person or his affiliated persons;
- b) principal obligation and obligations securing this obligation;
- c) a number of business transactions which from economical point of view lead to the same result.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments."

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, known to the under-signed notary by surname, given name, civil status and residence, the proxy holder signed together with the notary the present original deed.

**Es folgt die deutsche Fassung:**

Im Jahre zweitausendacht, am siebzehnten März,  
Vor Notar Paul Frieders, mit Amtssitz in Luxemburg,

Ist erschienen

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Avenue Holdings GmbH, gegründet gemäß den Gesetzen Österreichs, mit Gesellschaftssitz in Schwarzenbergstrasse 1-3 Top DG, 1-4, A-1010, Wien, eingetragen im Handelsregister Wien unter der Nummer FN 286830i,

vertreten durch Herrn Tim Koslowski, Jurist, ansässig in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmachterteilung, ausgestellt in Wien am 10. März 2008.

Diese Vollmacht bleibt nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Vollmachtsinhaber und den unterzeichneten Notar Mitbestandteil dieser Urkunde zum Zwecke der Eintragung bei den entsprechenden Behörden beigegeben.

Die vorgenannte AVENUE HOLDINGS GmbH ist die Alleingeschafterin der Gesellschaft AVENUE FINANCIAL SERVICES Ltd., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Gesellschaftssitz in L-2320 Luxemburg, 69, boulevard de la Pétrusse, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 131 598, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar am 6. August 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 2297 vom 13. Oktober 2007. Die Satzung der Gesellschaft wurde abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar am 16. August 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 2315 vom 16. Oktober 2007.

Die so wie vorbezeichnet Vertretene hat in ihrer Eigenschaft als Alleingeschafterin den unterzeichnenden Notar ersucht, den nachfolgenden Beschluss festzuhalten:

*Einzigter Beschluss*

Die Gesellschafterversammlung beschließt Artikel 18 der Gesellschaftssatzung abzuändern. Die neue Fassung lautet folgendermaßen:

" **Art. 18. Befugnisse.** Die Geschäftsführung verfügt über die weitestgehenden Befugnisse, jegliche Verwaltungs- und Verfügungshandlungen im Namen und im Interesse der Gesellschaft vorzunehmen.

Sämtliche Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch Gesetz der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen in die Zuständigkeit der Geschäftsführung, mit Ausnahme von Transaktionen oder der Summe zusammenhängender Transaktionen innerhalb desgleichen Geschäftsjahrs, die einen Betrag von einer Million Euro (€ 1.000.000) überschreiten. Diese Transaktionen bedürfen der vorherigen Genehmigung durch die Gesellschafterversammlung. Folgende Transaktionen sind als "zusammenhängend" zu verstehen:

- a) Transaktionen, die mit der gleichen Person oder mit dieser Person zugehörigen Personen abgeschlossen werden;
- b) wesentliche Verpflichtungen oder Verpflichtungen, die diese Verpflichtung absichern;
- c) eine Anzahl von Transaktionen, die aus einer wirtschaftlichen Sichtweise zu demselben Ergebnis führt.

Die Geschäftsführung kann ihre Befugnisse hinsichtlich der täglichen Geschäftsführung und Angelegenheiten der Gesellschaft, sowie der Vertretung derselben für eine derartige Geschäftsführung und Angelegenheiten, ohne vorherigen Beschluss der Gesellschafterversammlung, an einen oder mehrere Geschäftsführer, oder an ein Komitee (dessen Mitglieder nicht zwingenderweise Geschäftsführer der Gesellschaft sein müssen) übertragen, welche unter den Bedingungen und mit den Befugnissen, die von der Geschäftsführung festgelegt werden, beraten und beschließen. Die Geschäftsführung kann ebenso alle Befugnisse und besonderen Aufträge an jede Person, welche nicht zwingenderweise Geschäftsführer sein muss, übertragen, Angestellte und Mitarbeiter einstellen oder kündigen, sowie ihre Bezüge festsetzen."

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache beherrscht, erklärt hiermit, dass auf Wunsch der erschienenen Person die vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung; gemäß dem Wunsch derselben Person und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text ist die englische Fassung maßgebend.

Geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung der Urkunde an den Bevollmächtigten, dem unterzeichnenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieser zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: T. Koslowski, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mars 2008, LAC/2008/11853. — Reçu 12 €.- (douze euros).

*Le Receveur, ff. ( signé):* Franck Schneider.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, stempelfreiem Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 3. April 2008.

Paul Frieders.

Référence de publication: 2008046260/212/103.

(080050688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

**DELIASSUR, Louis Delhaize Société de Réassurances S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 26.050.

L'an deux mille huit, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Louis Delhaize Société de Réassurances S.A.", en abrégé "DELASSUR", (la "Société"), avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 26050, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 27 mai 1987, publié au Mémorial C numéro 272 du 3 octobre 1987,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 novembre 2002, publié au Mémorial C numéro 64 du 122 janvier 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Luc STORME, directeur immobilier, demeurant à Mellet, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Luc STORME, préqualifié.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1) Modification de la date de rassemblée générale annuelle qui se tiendra désormais le premier jour ouvrable en juin à 10.00 heures.

2) Modification afférente du premier alinéa de l'article 15 des statuts.

3) Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra désormais le premier jour ouvrable en juin à 10.00 heures, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 15 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 15. (premier alinéa).** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier jour ouvrable en juin à 10.00 heures au siège social de la société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - STORME - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 mars 2008. Relation GRE/2008/1356. — Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 31 mars 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008046298/231/59.

(080050590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

**Yves Steffen S.A., Société Anonyme,  
(anc. Optique Steffen S.A.).**

Siège social: L-3318 Bergem, 7, Op Felsduerf.  
R.C.S. Luxembourg B 85.384.

L'an deux mille huit, le dix-sept mars.

Par devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg.

S' est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OPTIQUE STEFFEN S.A., ayant son siège social à L-4010 Esch-sur-Alzette, 32, rue de l'Alzette, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 85.384, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, le 18 décembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 617 du 20 avril 2002.

L'assemblée est présidée par Maître Catherine L'HOTE-TISSIER, avocat, demeurant à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal,

Le président désigne comme secrétaire Maître Paul KETTER, avocat, demeurant à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal,

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Noémie DEBOUT, avocat, demeurant à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal,

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

*Ordre du jour:*

- Changement de la dénomination de la société en "YVES STEFFEN S.A.",
- Modification de l'article 1<sup>er</sup> (premier alinéa) des statuts,
- Transfert du siège social de la société de L-4010 Esch-sur-Alzette, 32, rue de l'Alzette à L-3318 BERGEM, 7, op Felsduerf,
- Modification de l'article 1<sup>er</sup> (deuxième alinéa) des statuts,
- Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par le mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Il appert de la liste de présence que les 1.000 (mille) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. La présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en «YVES STEFFEN S.A.».

En conséquence le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup> . (premier alinéa).** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de YVES STEFFEN S.A.».

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-4010 Esch-sur-Alzette, 32, rue de l'Alzette à L-3318 Bergem, 7, op Felsduerf.

En conséquence le deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup> . (deuxième alinéa).** Le siège social est établi à Bergem.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. L'Hote-Tissier, P. Ketter, N. Debout, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mars 2008. LAC/2008/11851. — Reçu 12 €.- (douze euros).

Le Receveur, ff. (signé) : Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008046268/212/60.

(080050767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

**ENB Topco 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 130.884.

In the year two thousand and eight, on the sixth of March.

Before the undersigned, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

P4 SUB L.P. 1, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its manager, PERMIRA IV MANAGERS L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner PERMIRA IV MANAGERS LIMITED whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

here represented by Raymond Thill, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Guernsey on March 6, 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of "ENB TOPCO 1 S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130.884, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 25 June 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial C") on 27 September 2007. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 22 November 2007, published in the Mémorial C on 16 January 2008.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner decides to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred fifty-five thousand four hundred ninety-five HK Dollars (HK\$ 155,495.-), so as to raise it from its present amount of six million two hundred forty thousand nine hundred sixty-three HK Dollars (HK\$ 6,240,963.-) up to six million three hundred ninety-six thousand four hundred fifty-eight HK Dollars (HK\$ 6,396,458.-) by the issue of one hundred fifty-five thousand four hundred ninety-five (155,495) shares having a nominal value of one HK Dollar (HK\$ 1.-) each, with the same rights and obligations as the existing shares.

The new shares are subscribed by "P4 SUB L.P. 1", prenamed, and paid up by a contribution in cash.

The total contribution of one hundred fifty-five thousand four hundred ninety-five HK Dollars (HK\$ 155,495.-) will be entirely allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at six million three hundred ninety-six thousand four hundred fifty-eight HK Dollars (HK\$ 6,396,458.-) represented by six million three hundred ninety-six thousand four hundred fifty-eight (6,396,458) shares with a par value of one HK Dollar (HK\$ 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence."

*Valuation*

For registration purposes the increase of capital is valued at thirteen thousand one hundred forty Euro (EUR 13,140.-).

### Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand four hundred (1,400.-) euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le six mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

P4 SUB L.P. 1, un limited partnership constitué et existant selon la loi de Guernesey de 1995 (telle qu'amendée) sur les limited partnerships, agissant par l'intermédiaire de son gérant PERMIRA IV MANAGERS L.P., un Limited Partnership constitué et existant selon la loi de Guernesey de 1995 (telle qu'amendée) sur les limited partnerships, agissant par l'intermédiaire de son general partner PERMIRA IV MANAGERS LIMITED, dont le siège social est situé à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

ici représenté par Raymond Thill, employé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Guernesey, en date du 6 mars 2008.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «ENB TOPCO 1 S.à r.l.» (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.884, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon un acte notarié par-devant le notaire soussigné en date du 25 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") en date du 27 septembre 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 22 novembre 2007, publié au Mémorial C en date du 16 janvier 2008.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent cinquante cinq mille quatre cent quatre-vingt-quinze Dollars HK (HK\$ 155.495,-), afin de le porter de son montant actuel de six million deux cent quarante mille neuf cent soixante-trois Dollars HK (HK\$ 6,240,963,-) à six millions trois cent quatre-vingt-seize mille quatre cent cinquante huit Dollars HK (HK\$ 6.396.458,-) par l'émission de cent cinquante cinq mille quatre cent quatre-vingt-quinze (155.495) parts sociales d'une valeur de un Dollar HK (HK\$ 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Les nouvelles parts sociales sont souscrites par «P4 SUB L.P. 1», prénommé, payées par un apport en espèces.

Le montant total de l'apport de cent cinquante cinq mille quatre cent quatre-vingt-quinze Dollars HK (HK\$ 155.495,-) sera intégralement alloué au capital social de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

#### Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'article 5 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de six millions trois cent quatre-vingt-seize mille quatre cent cinquante huit Dollars HK (HK\$ 6.396.458,-) représenté par six millions trois cent quatre-vingt-seize mille quatre cent cinquante huit (6.396.458) parts sociales, d'une valeur de un Dollar HK (HK\$ 1,-) chacune.

Chaque part sociale a droit à un vote aux assemblées ordinaires et extraordinaires des associés.

Chaque part sociale ouvre droit à une fraction des actifs et des profits de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.»

#### Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement l'augmentation de capital est évaluée à treize mille cent quarante Euros (EUR 13.140,-).

*Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille quatre cents (1.400,-) euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 14 mars 2008, LAC/2008/10910. — Reçu soixante-cinq euros dix-sept cents Eur 0,5% = 65,17.

*Le Receveur (signé):* Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008046326/5770/118.

(080050387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

**GIP International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 62.993.

Im Jahre zweitausendacht, den elften März.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtswohnsitz zu Niederanven.

Versammelten sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft "GIP INTERNATIONAL S.A.", mit Sitz zu L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck, eingetragen im Handelsregister beim Bezirksgericht Luxemburg unter Sektion B und der Nummer 62.993, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Emile SCHLESSER, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 30. Januar 1998, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 329 vom 11. Mai 1998, letztmalig abgeändert durch Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 11. Oktober 2005, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 336 vom 15. Februar 2006.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Edgar BAUSCHERT, Diplom-Kaufmann, wohnhaft in Ayl (Deutschland).

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Frau Sandra SCHENK, Privatangestellte, mit beruflicher Anschrift in Senningerberg.

Die Versammlung erwählt Stimmzähler Frau Christiane GOEBEL, Juristin, wohnhaft in Trierweiler (Deutschland).

Der Vorsitzende stellt unter der Zustimmung der Versammlung fest:

1. Die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigte Vertreter sind unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Etwaige Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, von den Mitgliedern des Versammlungsvorstandes und dem instrumentierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, bleiben gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

3. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

*Tagesordnung:*

1.- Kapitalerhöhung um einhundertneunundsechzigtausend Euro (EUR 169.000,-) um es von seinem jetzigen Stand von dreihunderteinunddreissigtausend Euro (EUR 331.000,-) auf fünfhunderttausend Euro (EUR 500.000,-) zu bringen, ohne Ausgabe von neuen Aktien aber durch Erhöhung ihres Nominalwertes.

2.- Einzahlung durch Belastung der Rücklagen der Gesellschaft.

3.- Abänderung von Artikel 5, Absatz 1 und 4 der Satzung.

4.- Abänderung von Artikel 19 der Satzungen

5.- Verschiedenes.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:



*Erster Beschluss*

Die Gesellschaft beschliesst das Gesellschaftskapital um einhundertneunundsechzigtausend Euro (EUR 169.000,-) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Stand von dreihunderteinunddreissigtausend Euro (EUR 331.000,-) auf fünfhunderttausend Euro (EUR 500.000,-) zu bringen, ohne Ausgabe von neuen Aktien aber durch die Erhöhung ihres Nominalwertes von dreihunderteinunddreissig Euro (EUR 331,-) auf fünfhundert Euro (EUR 500,-) pro Aktie.

*Zweiter Beschluss*

Die Summe dieser Erhöhung von einhundertneunundsechzigtausend Euro (EUR 169.000,-) wurde dem Kapital durch Belastung der Rücklagen der Gesellschaft zugeführt. Die Existenz der Rücklagen wurde durch die Bilanzübersicht zum 31. Dezember 2007 nachgewiesen. Eine Kopie dieser Bilanzübersicht bleibt diesem Protokoll beigefügt und wird gemeinsam mit diesem Protokoll bei der zuständigen Behörde zwecks Registrierung eingereicht. Der Verwaltungsrat bescheinigt dass die Reserven am heutigen Tage verfügbar sind.

*Dritter Beschluss*

Auf Grund dieser Kapitalerhöhung wurde Artikel 5, Absatz 1 und 4 der Satzung abgeändert wie folgt:

" **Art. 5. (Absatz 1).** Das Gesellschaftskapital beträgt FÜNFHUNDERTTAUSEND EURO (EUR 500.000,-), eingeteilt in EINTAUSEND (1.000) Aktien mit einem Nominalwert von FÜNFHUNDERT EURO (EUR 500,-) pro Aktie."

" **Art. 5. (Absatz 4).** Das Gesellschaftskapital kann von seinem jetzigen Betrag auf EINE MILLION EURO (EUR 1.000.000,-) heraufgesetzt werden durch die Schaffung und Ausgabe von EINTAUSEND (1.000) Aktien, deren Nennwert FÜNFHUNDERT EURO (EUR 500,-) beträgt."

*Vierter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den Artikel 19 der Satzungen wie folgt abzuändern:

" **Art. 19.** Die Satzung, sowie alle wesentlichen Änderungen, die vergleichbar mit einer Satzungsänderung sind, können durch eine Generalversammlung, welche den Quorum- und Mehrheitserfordernissen gemäss dem Gesetz von 10. August 1915 entspricht, abgeändert werden."

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

*Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass der Kapitalerhöhung entstehen, beläuft sich auf ungefähr zweitausendfünfhundert Euro (EUR 2.500,-).

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen und geschlossen zu Senningerberg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Bauschert, Schenk, Goebel, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 21 mars 2008. LAC/2008/12122. — Reçu 12,- € (douze euros).

*Le Receveur ff. (signé):* Franck Schneider.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 2. April 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008046336/202/75.

(080050790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

**Acta Priv S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 59.923.

—  
RECTIFICATIF

Les documents de clôture de l'année 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Ces documents de clôture de l'année 2006 remplacent les documents déposés le 10/12/2007 au Registre de Commerce et des Sociétés sous le n ° L070168174.04.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ACTA PRIV S.A.  
AREND CONSULT S.à r.l., MERSCH  
Signature

Référence de publication: 2008046930/8537/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00950. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

---

**Marenostrom Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 74.392.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 avril 2008.

Paul BETTINGEN  
Notaire

Référence de publication: 2008046347/202/12.

(080050824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

---

**Sabrine II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2555 Luxembourg, 62, rue de Strassen.  
R.C.S. Luxembourg B 28.761.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 avril 2008.

Paul BETTINGEN  
Notaire

Référence de publication: 2008046348/202/12.

(080050687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

---

**Yves Steffen S.A., Société Anonyme,  
(anc. Optique Steffen S.A.).**

Siège social: L-3318 Bergem, 7, Op Felsduerf.  
R.C.S. Luxembourg B 85.384.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2008.

Paul FRIEDERS  
Notaire

Référence de publication: 2008046359/212/13.

(080050768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

---

**North Health Club S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 136.762.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2008.

Paul FRIEDERS

Notaire

Référence de publication: 2008046361/212/12.

(080050362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

---

**GN Concept S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9696 Winseler, 93, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 117.976.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 31 mars 2008.

Pour la société

Anja HOLTZ

Notaire

Référence de publication: 2008046363/2724/13.

(080050808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

---

**Lourmel Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 102.826.

---

L'an deux mille huit, le quinze février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "LOURMEL HOLDING S.A.", ayant son siège social au 23, val Fleuri, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 102826, constituée suivant acte de scission reçu par le notaire soussigné en date du 14 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1153 du 15 novembre 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Frédérique MIGNON, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Carole COÏS, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

- Modification de la dénomination sociale de la société en LOURMEL HOLDING S.A.-SPF et modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

- Modification de l'article 18 des statuts.
- Mise à jour des statuts en conformité avec les nouvelles dispositions de la loi du 25 août 2006.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'objet social de la Société comme suit:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la société en "LOURMEL HOLDING S.A.-SPF".

#### *Troisième résolution*

En conséquence des deux résolutions précédentes, l'article 1<sup>er</sup>, l'article 4 et l'article 18 des statuts sont modifiés comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de

"LOURMEL HOLDING S.A.- SPF".

**Art. 4.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de mettre à jour les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 7 et l'article 11 des statuts sont modifiés comme suit:

**Art. 7. (premier alinéa).** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

**Art. 11.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. BLONDEAU, F. MIGNON, C. COÏS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 février 2008, Relation: EAC/2008/2499. — Reçu douze Euros (12.- €).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008046799/239/100.

(080051203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

---

**ENB Lux 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 130.083.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008046369/5770/12.

(080050415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

---

**Sunap S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 37.368.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 mars 2008*

L'Assemblée a décidé de nommer, en remplacement de Monsieur Luc VERELST, démissionnaire, Monsieur Nicolas KRUCHTEN, directeur, né le 28 août 1957, à Luxembourg, et demeurant professionnellement au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, au poste d'Administrateur de la société, avec effet immédiat.

Le mandat de Monsieur Nicolas KRUCHTEN prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2009.

L'Assemblée a décidé de transférer le siège social de la société au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Maître René FALTZ et Maître Tom FELGEN, tous deux administrateurs, ont informé l'Assemblée de leur nouvelle adresse professionnelle, au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 mars 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008046399/263/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO07978. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

---

**Watkins Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 110.408.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 octobre 2007*

L'Assemblée a décidé de transférer le siège social de la société au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

L'Assemblée a décidé de nommer, en remplacement de Monsieur Luc VERELST, démissionnaire, Monsieur Nicolas KRUCHTEN, directeur, né le 28 août 1957, à Luxembourg, et demeurant professionnellement au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, au poste d'Administrateur de la société, avec effet immédiat.

Le mandat de Monsieur Nicolas KRUCHTEN s'achèvera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011.

Maître René FALTZ et Maître Tom FELGEN, tous deux administrateurs, ont informé l'Assemblée de leur nouvelle adresse professionnelle, ou 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 février 2008.

*Pour la société  
Signature  
Un mandataire*

Référence de publication: 2008046400/263/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04302. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

---

**T&T Consult S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.147.

—  
*Extrait du procès verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 10 mars 2008*

En date du 10 mars 2008, l'administrateur unique de la Société a pris la résolution suivante:

Le siège social de la Société est transféré de L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

La nouvelle adresse professionnelle de Monsieur François Georges, administrateur de la Société, est la suivante: 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2008.

*T&T Consult S.A.  
François Georges  
Administrateur*

Référence de publication: 2008046411/5710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08347. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

---

**Gaia Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.609.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 6 mars 2008*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 6 mars 2008, que les membres du Conseil d'administration, délibérant valablement, ont décidé de transférer le siège social de la Société de L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

La nouvelle adresse professionnelle des administrateurs de la Société (Monsieur François Georges, Monsieur Ahmed Mechacht et Monsieur Edouard Georges) ainsi que du commissaire aux comptes (Mademoiselle Anne-Marie Pratiffi), est la suivante: 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2008.

*GAIA CORPORATION S.A.  
François Georges  
Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2008046413/5710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08330. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

---

**After-Cobra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 114.406.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 6 mars 2008*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 6 mars 2008, que les membres du Conseil d'administration, délibérant valablement, ont décidé de transférer le siège social de la Société de L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

La nouvelle adresse professionnelle des administrateurs de la Société (Monsieur François Georges, Monsieur Ahmed Mechacht et Monsieur Edouard Georges) ainsi que du commissaire aux comptes (Mademoiselle Anne-Marie Pratiffi), est la suivante: 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2008.

AFTER COBRA S.A.

François Georges

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008046415/5710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08318. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

---

**Mantalis Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 68.781.

—  
*Extrait des procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires et de la réunion du conseil d'administration du 17 septembre 2007*

1. Les mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué, venus à échéance, de la société à responsabilité limitée BAC MANAGEMENT S.à r.l. n'ont pas été renouvelés.

2. Le nombre des administrateurs a été augmenté de 3 à 5.

3. Monsieur Enrico Maria ROSSETTI, administrateur de société, né à I-Rho (Milan), le 29 juin 1962, domicilié professionnellement à I-20123 Milan, Studio Rossetti, Via Enrico Toti, 4, a été reconduit dans son mandat d'administrateur, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuaire de 2010.

4. Monsieur Giancarlo RUSSO CORVACE, administrateur de société, né à I-Taranto, le 27 janvier 1953, domicilié professionnellement à I-00197 Rome, Studio Graziadei-Ferreri, Via Gramsci, 54, a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuaire de 2010.

5. Monsieur Eric MAGRINI, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et Monsieur Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ont été nommés comme administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

6. Monsieur Enrico Maria ROSSETTI, pré-nommé, a été nommé comme président du conseil d'administration.

7. Le siège social a été transféré de L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 28.3.2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MANTALIS HOLDING S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008046420/29/35.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00861. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

---

**Tilou Participation S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 102.993.

—  
EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu entre d'une part MERCURIA SERVICES, société anonyme établie et ayant son siège social aux 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, et d'autre part TILOU PARTICIPATION S.A., société anonyme ayant fait élection de son siège social aux 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, est dénoncé avec effet immédiat de sorte que la société TILOU PARTICIPATION S.A. est à ce jour sans siège social connu.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26.03.2008.

Pour extrait conforme

*Pour Mercuria Services*

*Le domiciliataire*

Signature

Référence de publication: 2008046424/1005/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00616. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

---

**Aberdeen Property Nordic Finance Norway S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Borchette.

R.C.S. Luxembourg B 122.631.

—  
AUSZUG

Aus den Beschlüssen der Aberdeen Property Nordic Fund I SICAV (FIS), der alleinigen Gesellschafterin der Gesellschaft, vom 28. Februar 2008, geht folgendes hervor:

1. Der Sitz der Gesellschaft wird mit Wirkung zum 01. März 2008 vom bisherigen Sitz in 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, nach 2, rue Borchette, L-1246 Luxembourg verlegt.

2. Herr Tim Lasys, geschäftsansässig in 28-38 Zeughausstraße, D-50667 Köln, Deutschland, ist mit Wirkung zum 29. Februar 2008, als Geschäftsführer der Gesellschaft ausgeschieden.

3. Herr Lars Lehmann, geschäftsansässig in 28-38 Zeughausstraße, D-50667 Köln, Deutschland, wurde mit Wirkung ab dem 29. Februar 2008 für unbestimmte Zeit zum Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt.

Für gleichlautenden Auszug, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 11. März 2008

*Für die Gesellschaft*

Unterschrift

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2008046426/1092/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05741. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

---

**Russel International Resorts S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.706.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pierre-Olivier WURTH.

Référence de publication: 2008046520/1089/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06092. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

---